



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est la société « ATLAE », représentée par Monsieur FILIPPI Laurent dont les bureaux se trouvent rue de Spa 46 à 1000 Bruxelles.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Louvain, 484 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section F n°184B, 185K pie, 187, 190B, 191, 192, 194B, 195, 197^E et 200A.

Le projet consiste en l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel, et présente les caractéristiques suivantes :

- Quatre volumes de gabarit R+3 et R+4, avec une hauteur sous corniche de 9 m pour les gabarits R+3 et de 12m pour les gabarits R+4 depuis le niveau 0m ; Un volume au gabarit R+1+T à double pente situé sur la chaussée de Louvain avec annexes arrière de R+1 et R0 avec une hauteur sous corniche de 7m55 depuis le niveau de la rue ;
- Pour les volumes à toiture plate, des revêtements de façade en enduit de teinte blanc et gris anthracite ; les menuiseries extérieures de teinte gris anthracite ; des garde-corps en métal ;
- Une emprise au sol d'environ 2240 m² ;
- Avec des emplacements de parkings ;
- Avec modification du relief du sol ;
- Avec abattage.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous.

Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 6 au 20 mai 2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 22 avril 2022